

- pour des BARRAGES 100% publics -
L'avenir des barrages
se joue au Sénat !
 - 14 octobre 2021 -

- ÉDITO -

Depuis début 2018, SUD-Énergie s'est engagé sang et âme dans la bataille contre l'absurde mise en concurrence des barrages, puis dans celle contre l'odieux chantage du projet Hercule.

Aujourd'hui, pour ce qui est des barrages, la bataille des idées est gagnée : il n'existe plus une seule formation politique dans le pays pour oser affirmer que cette privatisation larvée est une bonne idée...

En revanche, Macron n'a que suspendu la réforme Hercule, et la sortie de l'ensemble du système électrique du marché est encore loin des têtes de bon nombre de nos politiques.

Nous avons travaillé d'arrache-pied, avec l'ensemble des formations politiques, du PCF aux LR, du PS à l'UDI, mais force est de constater que les deux formations politiques qui nous ont le plus souvent sollicités sont EELV et LFI.

C'est donc fort logiquement que le **groupe écologiste du Sénat** (mené par Guillaume Gontard – photo ci-contre), a profité d'une rare niche législative pour proposer (enfin !) un **projet de loi sauvant les barrages pour de bon de la menace de mise en concurrence**, comme une belle première étape, compatible avec le droit européen qui plus est, vers la constitution d'un service public de l'énergie, pas compatible avec les traités européens actuels, et comme une réponse à la première grosse urgence qui perdure, malgré l'abandon d'Hercule.

En effet, face à cette menace de mise en concurrence imposée par la loi française, EDF continue d'entretenir les barrages qu'il risque de perdre avec des bouts de ficelle... Attention, danger !

Paris, le 14 octobre 2021



Le sénateur Guillaume Gontard, chef de file du groupe écologistes au Sénat, porteur de la proposition de loi contre la mise en concurrence des barrages.

AUDITION DES SYNDICATS le 23 sept...

Pour la Commission des Affaires Économiques du Sénat :

- Patrick Chauvet, rapporteur, sénateur LR de Seine-Maritime ;
- Marie-Agnès Evrard, sénatrice LREM de l'Yonne ;
- Daniel Salmon, sénateur EELV d'Ille et Vilaine ;
- Daniel Gremillet, sénateur LR des Vosges.

Pour la CGT :

- Karine Granger ;
- Fabrice Coudour.

Proposition de loi visant à maintenir les barrages hydroélectriques dans le domaine public et à créer un service public des énergies renouvelables

présentée par

MM. Guillaume GONTARD, Daniel SALMON, Joël LABBÉ, Guy BENARROCHE, Ronan DANTEC, Thomas DOSSUS, Jacques FERNIQUE, Mme Monique de MARCO, M. Paul Toussaint PARIGI, Mmes Raymonde PONCET-MONGE et Sophie TAILLE-POLIAN

Pour la CGC :

- Alexandre Grillat.

Pour FO :

- Jacky Chorin ;

Pour la CFDT :

- Catherine Nardone.
- Michel Lozano.

Pour SUD :

- Anne Debrégeas (R&D) ;
- Philippe André (DTG).

- EXTRAITS de la proposition de loi -

“La présente proposition de loi vise à **maintenir les concessions hydrauliques dans le domaine public**” ... “les barrages sont un élément central de notre nécessaire **transition énergétique**” ... “les barrages assurent la préservation de la **ressource en eau** et la garantie d'impératifs environnementaux” ... “les barrages sont les fleurons industriels et un patrimoine national stratégique garants de notre **souveraineté énergétique**” ... “la privatisation des barrages générerait de **nombreux surcoûts**” ... la privatisation des barrages fait peser des **risques sur la sécurité et la sûreté**”

- CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EUROPÉEN -

Le **6 novembre 2019**, Yannick Jadot, député européen EELV permettait à SUD de rencontrer la **DG GROW**, autour de **Marzena Rogalska**, autrice de la seconde mise en demeure de la Commission Européenne adressée à la France sur le sujet des concessions hydroélectriques. Et sous réserve d'une confirmation par les DG COMP et ENERGY, la **seule solution eurocompatible** aux yeux des juristes rencontrés est de gérer ces concessions soit en régie publique (c'est-à-dire par un service de l'Etat), soit en **quasi-régie**, c'est-à-dire par une entité publique (EPIC par exemple) dont il nous semble bon de rappeler ici les trois seuls critères, extraits de notre tract de l'époque : [on peut aussi reprendre les critères d'identification des contrats de quasi-régie, [ici](#)

Pour la DG Grow, il est possible de mettre les barrages hydroélectriques à l'abri de l'obligation de mise en concurrence. Pour cela, il suffit :

=> de créer une entité 100% publique pour le domaine choisi ;

=> d'en garantir un contrôle par l'État, d'une façon analogue à ses propres services ;

=> que plus de 80% de son activité concerne ce domaine au périmètre national.

Vous trouverez dans notre tract de l'époque joint tous les détails de la position de la Commission européenne.

Le **13 avril 2021**, c'est au tour de Michèle Rivasi, députée européenne EELV, accompagnée d'eurodéputé·e-s EELV et LFI, d'organiser pour l'ensemble des syndicats d'EDF, SUD included, la rencontre avec les deux autres DG nécessaires pour trouver une solution eurocompatible pour sauver les barrages. **Anna Colucci**, bras droit de Margrethe Vestager, pour la **DG COMP** et **Catharina Sokow-Magny**, pour la **DG ENERGY**. Anna Colucci est formelle et limpide sur deux points :

=> 1/ Peut-on sortir l'ensemble du système électrique de la concurrence ? Et sous quelles conditions eurocompatibles ?

"Non, on ne peut pas !" (Anna Colucci – le 13 avril 2021)

=> 2/ Peut-on éviter la mise en concurrence des barrages hydroélectriques ? Et sous quelle conditions eurocompatibles ?

"Soit l'État français met en concurrence ses barrages, soit il les en préserve en créant une régie ou une quasi-régie, comme la France l'envisage actuellement, mais ce sera plus compliqué, car le contrôle par l'État sera moins prégnant, ce qui imposera énormément de garde-fous" (Anna Colucci – le 13 avril 2021)

Deux conclusions claires qui montrent qu'une seule solution eurocompatible permet de sauver les barrages, et aucune solution eurocompatible à ce jour pour sortir le système électrique du marché.

- CONTEXTE POLITIQUE FRANÇAIS -

Depuis quelques petites années, la bataille des idées sur les barrages est gagnée, jusqu'au gouvernement :

=> nombreuses déclarations d'**Élisabeth Borne** puis de **Barbara Pompili**, qui alla jusqu'à affirmer à la représentation nationale le 4 février 2021 **« si on n'aboutit pas sur Hercule, il va falloir trouver un plan B ! »**, au **Ministère de l'Écologie** ;

=> nombreuses déclarations de **Bruno Le Maire**, au **Ministère de l'Économie**, pointant la mise en concurrence des barrages français comme une ligne rouge des négociations secrètes avec Bruxelles ;

=> nombreuses déclarations d'**Édouard Philippe** puis de **Jean Castex** à **Matignon**, tout aussi clairs sur ce point.

=> **Emmanuel Macron**, qui, depuis l'**Élysée**, accepte de sauver les barrages dans une quasi-régie EDF Azur.

Sauf que la loi française impose toujours cette mise en concurrence, par les décisions conjuguées de la loi Sapin de 1993, du changement d'EDF d'EPIC en SA en 2004, de l'abrogation de l'article 1 de la loi sur l'eau et du rapport Leteurtois en 2006, et jusqu'à la liste Borloo de 2010 (dont la mise à jour par Nicolas Hulot en 2018 est restée secrète...). Et depuis la mise en veille d'Hercule par Emmanuel Macron décrétée du fin fond de la Polynésie cet été, personne ne peut se contenter du statu quo, dommageable notamment en premier lieu pour les barrages.

- CONTEXTE INDUSTRIEL D'EDF -

Face à cette menace de mise en concurrence de près d'un tiers du parc des barrages d'EDF, vécue par l'ensemble d'EDF Hydro (de nos patrons jusqu'aux exploitants en passant par les ingénieries) comme une **épée de Damoclès**, nos patrons – essentiellement des financiers – ont deux attitudes qui ne se satisferont pas d'un statu quo :

=> l'**entretien des barrages** qu'EDF risque de perdre **avec des bouts de ficelles** ;

=> le **refus d'investir dans** de nouvelles STEP (stations de pompage) trop coûteuses en pareille situation d'incertitude industrielle (plusieurs milliards d'euros amortissable sur du temps très long – plusieurs décennies), **des outils** pourtant **indispensables à la réussite de la transition écologique** pour se débarrasser des énergies fossiles, notamment pour l'absorption sur le réseau des énergies renouvelables non pilotables que sont le solaire photovoltaïque et l'éolien. Les STEP pourraient mettre à profit le trop-plein de production électrique si trop de soleil et de vent, et a contrario, compenser l'absence de soleil et de vent par de la production hydroélectrique, bien moins polluante que l'alternative démesurée de batteries gigantesques. Des dires de nos collègues de l'ingénierie, les projets sur la Dordogne, la Truyère ou en Savoie dorment dans des cartons parfois dépoussiérés, mais jamais jusqu'à la concrétisation de ces projets nécessaires...

A quoi l'on doit rajouter ici que la sacro-sainte politique de réduction des coûts semble maintenant devoir passer devant tout le reste, y compris le "bien faire" au service de la sûreté des barrages : si on lit le Rapport de l'**Inspecteur Sûreté Hydraulique d'EDF 2020**, monsieur Vincent Gabette **demande à cette dérangeante "culture d'excellence technique encore présente dans les ingénieries intégrées"** de **"tenir compte désormais des modèles économiques des exploitants et trouver des solutions adaptées au contexte de l'entreprise"**.

L'histoire semble hélas se répéter. SUD se doit de rappeler que la fin des années 90 a déjà été une période de réduction drastique des coûts de maintenance du parc hydroélectrique, et que la période s'est conclue avec une cascade de casses et d'incidents, avec comme point d'orgue en janvier 2006 la rupture d'une vanne du barrage de Tuilières et la vidange brutale de la retenue. S'en est suivie une politique sûreté du parc radicalement différente, à la hauteur des enjeux de ces installations. Il serait vraiment malheureux de regarder sans rien faire l'histoire bégayer moins de 15 ans après...

- UNE CONJONCTURE PARTICULIÈREMENT FAVORABLE -

La période est particulièrement propice à un regroupement des trois opérateurs historiques. En effet :

- ⇒ la prolongation des concessions de la CNR (23% du productible hydroélectrique) n'est pas encore actée, et **les concessions CNR s'arrêtent toujours en 2023**, garantissant un coût très réduit de rachat du manque à produire ;
- ⇒ l'**essentiel des concessions de la SHEM** (3% du productible) **sont échues ou sur le point de l'être**, donc disponibles pour l'État ;
- ⇒ **EDF Hydro** (72% du productible) **appartient à l'État à 85%**...

Rares seront les moments où pareil alignement des planètes permettra de mettre en œuvre la PPL proposée par le groupe écologiste du Sénat avec un coût de rachat des années de concession perdues aussi faible !

SUD ose rappeler ici qu'en 2001, quand messieurs Chirac et Jospin ont décidé au forceps de livrer l'exploitation des barrages d'EDF à la CNR, les concessions courraient déjà jusqu'en 2023, et que le chèque récupéré par EDF pour manque à gagner de non exploitation de ses barrages pendant 22 longues années sur le Rhône s'est élevé à... 0 € !

Pourquoi ce qui s'est passé dans un sens ne pourrait pas se passer à l'identique dans l'autre sens ? Mystère...

ANALYSE SUD-ÉNERGIE DU CONTEXTE -

Le résumé des contextes précédents et de cette conjoncture exceptionnellement favorable nous amène à affirmer ainsi que :

=> 1/ il existe désormais un consensus politique et syndical très large pour affirmer la volonté de sortir définitivement les barrages de leur menace de mise en concurrence.

=> 2/ **la seule solution eurocompatible pour ce faire est la régie ou la quasi-régie** (confiée à un EPIC, par exemple...)

=> 3/ à notre connaissance, il n'existe à ce jour aucune alternative à ce projet de loi pour sortir rapidement les barrages français de ce statu quo destructeur et menaçant.

=> 4/ **la sortie du système électrique de l'impasse des marchés n'est pas eurocompatible et il faut donc accepter de désobéir à l'Europe**. En ce sens, mise en lumière par le 28 minutes d'ARTE du 30 septembre 2021 consacré à l'explosion de la facture électrique, SUD-ÉNERGIE a construit avec l'économiste Thomas Piketty une **tribune parue dans le Monde du 31 mai 2021, appelant à désobéir à l'Europe pour la construction d'un véritable service public de l'énergie sous contrôle citoyen**. Mais force est de constater que sous la mandature Macron, chacun concède qu'une sortie du marché de l'ensemble du système électrique demeure très improbable, malgré les déboires répétés de ce même marché...

En attendant cette solution globale, pour laquelle SUD lutte avec acharnement, cette loi permettrait de répondre à l'urgence de mettre à l'abri de cette mise en concurrence les barrages français. Elle serait une première étape et un point d'appui important dans le combat pour la sortie du marché de l'ensemble du système électrique et même énergétique.



- QUAND LA RÉALITÉ DÉJOUE TOUS LES PRONOSTICS -

Le **23 Septembre 2021**, en audition des syndicats d'EDF, seul **SUD** s'est présenté comme **très favorable** à ce projet de loi, première étape vers un service 100% public de l'énergie réinventé sous meilleur contrôle citoyen. En bloc, **l'intersyndicale des représentatifs (CGT, FO, CFDT et CGC)** s'est présentée farouchement **CONTRE le projet de loi**, sans aucune suggestion d'amendements.

De même, le **6 octobre 2021**, en **Commission des Affaires Économiques du Sénat**, le refus des forces a priori favorables fut massif, et quasi définitif. À l'exception des Écologistes, tous les Groupes ont voté **CONTRE** ! SUD les a rencontrés : tous ont reconnu que la position de l'intersyndicale était prépondérante dans leur choix de vote.

SUD transmet avec ce tract la **transcription intégrale de l'audition des syndicats d'EDF** et le **compte-rendu de la séance en Commission**. Le passage en hémicycle est prévu le 14 octobre 2021. Très (trop) peu de temps pour espérer convaincre tous ces alliés potentiels de l'urgence à débarrasser les barrages de cette épée de Damoclès qui n'a que trop duré !

Mais le besoin, vital, essentiel, de comprendre (et de pouvoir lire) leur plan B, qui pour sauver les barrages, qui pour sauver le système électrique dans son ensemble dans une Macronie peu encline à renationaliser tout EDF, non ?

En conclusion, rien ne semble bloquant dans les difficultés soulevées par les autres organisations syndicales. Compte-tenu du consensus constaté sur la nécessité de mettre à l'abri de la concurrence la gestion des barrages, il nous paraîtrait incompréhensible de ne pas pouvoir mener à terme ce projet de loi, au moins sur la partie hydroélectrique. Il faut saisir cette opportunité, quitte à amender le projet. Il semble tout à fait possible, par exemple, de préciser la forme juridique adéquate qui pourrait emporter l'adhésion de tous.

En résumé, l'heure est à l'addition des intelligences, et non à leur opposition. Les jeux politico-syndicaux ne sont pas à la hauteur du problème soulevé par **l'urgence générée sur les barrages par 10 années d'incertitude juridique** qui ont amené nos patrons à prendre des risques avec les ouvrages, comme à compromettre la réussite de la transition écologique.

SUD appelle l'ensemble des forces politiques convaincues par la nécessité de débarrasser les barrages de cette épée de Damoclès **à travailler ardemment et urgemment autour de cette PPL** pour voter enfin, dans les deux chambres, la **loi dont l'hydroélectricité française a besoin**.

SUD appelle les syndicats représentatifs à mesurer leur responsabilité dans les positions politiques actuelles, et les invite à expliquer leur position, donner accès à leur plan B, ou rejoindre la table des discussions. SUD demande la tenue d'une réunion rapide de l'ensemble des groupes politiques du Sénat (et pourquoi pas de l'Assemblée) et des syndicats d'EDF pour transformer ce rendez-vous raté en un succès collectif.

SUD ne comprendrait pas qu'on prenne collectivement le risque de laisser EDF Hydro dans cette incertitude, de laisser EDF, la CNR et la SHEM continuer de désoptimiser le système par leurs affrontements concurrentiels répétés, de laisser EDF mal entretenir ses barrages en fin de concession et de ne pas investir dans les outils de la transition écologique. **La responsabilité de tous les opposants à cette privatisation larvée est engagée !**